

## **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de modernisation du traversier de Quyon  
sur le territoire de la Municipalité de Pontiac  
par Traversier de Quyon inc.**

**Dossier 3211-04-045**

Le 3 septembre 2008



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la Municipalité de Pontiac par Traversier de Quyon inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2006-12-06	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2006-12-12	Délivrance de la directive
2007-10-17	Réception de l'étude d'impact
2007-10-23 au 2007-01-21	Consultation sur l'étude d'impact auprès des ministères et organismes
2008-01-31	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2008-04-30	Réception de l'addenda n° 1
2008-05-09 au 2008-07-14	Consultation sur l'addenda n° 1 auprès des ministères et organismes
2008-07-24	Transmission du deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2008-08-06	Réception de l'addenda n° 2
2008-08-07 au 2008-08-25	Consultation sur l'addenda n° 2 auprès des ministères et organismes
2008-09-04	Réception du résumé de l'étude d'impact

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 2 d du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9) parce qu'il s'agit d'un projet de construction de quai.

Le projet consiste en une nouvelle infrastructure en enrochement qui sert à l'accostage et au transbordement de véhicules. Il nécessite le remplacement des deux traversiers à hélice, qui font présentement la navette sur la rivière des Outaouais entre la municipalité de Pontiac et celle d'Ottawa, par un transbordeur à câble. Le traversier proposé permettra le transport d'environ trois fois plus de véhicules à la fois dans une direction. Il permettra également le transport de véhicules commerciaux de grande taille, de véhicules lourds ainsi que certains véhicules récréatifs et remorques qui ne peuvent emprunter le service de traversier actuellement. Si la demande justifie l'activité du nouveau traversier en période hivernale, les opérations du traversier pourront se faire à l'année plutôt que sur une base saisonnière comme c'est le cas présentement.

Le transbordeur proposé est d'une longueur de 36,5 mètres et se déplace par traction le long d'un câble sous-marin fixé aux deux rives. Le câble en acier est d'une longueur de 700 mètres et d'un diamètre de 2,85 centimètres. Le système d'ancrage du câble permettra le mouvement vertical du câble de façon à s'ajuster aux variations du niveau de l'eau dans la rivière. Afin de rendre opérationnel le traversier à câble, le quai existant du côté ontarien sera démantelé et des rampes d'accès seront ajoutées aux structures existantes sur les deux rives de la rivière des Outaouais dans l'axe du câble de traction. Ces rampes d'accès seront construites en remblais avec recouvrement en béton.

Selon l'échéancier proposé par l'initiateur, celui-ci souhaite obtenir les permis environnementaux et l'attestation de Transports Canada d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2009. Le cas échéant, la construction du nouveau navire devrait débuter le 1<sup>er</sup> juin 2009 tandis que la construction des nouvelles installations sur chacune des rives de la rivière pourrait débuter en décembre 2009. Le début de l'exploitation du nouveau service de traversier est prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2010. Le coût de construction des nouvelles routes et rampes d'accès est évalué à près de 800 000 \$ tandis que les coûts de construction du nouveau transbordeur sont évalués à un peu plus de 2 millions de dollars. En phase d'exploitation, les coûts pour le nouveau traversier se chiffrent à près de 350 000 \$.

Le traversier de Quyon actuel transporte en moyenne plus de 74 000 véhicules annuellement, et ce, malgré le fait qu'il lui est impossible de déplacer des camions de plus de 10 tonnes ou de plus de 8,3 mètres de long. Les autres liens interprovinciaux les plus rapprochés du traversier de Quyon sont le pont de Chenaux qui relie Portage-du-Fort (Québec) et Chenaux (Ontario) à plus de 40 km à l'ouest et le pont Champlain, plus de 50 km à l'est, qui relie Gatineau (Québec) et Ottawa (Ontario). Deux autres traversiers sont en opération sur la rivière des Outaouais soit le traversier reliant Masson-Angers et Cumberland à 80 km à l'est de Quyon et le traversier reliant Montebello et Lefavre à 130 km à l'est de Quyon. Plus d'un million de personnes résident à moins de 50 km du traversier de Quyon.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Transports;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

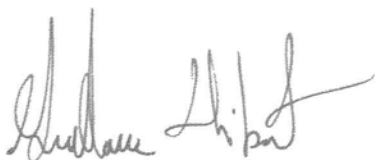
- TRAVERSIER DE QUYON INC. *Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, préparé par Cima+ Inc., septembre 2007, 141 pages, 5 annexes;
- TRAVERSIER DE QUYON INC. *Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 1– Réponses aux questions et commentaires*, préparé par Cima+ inc., avril 2008, 18 pages et 3 annexes;
- TRAVERSIER DE QUYON INC. *Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 2– Réponses aux questions et commentaires*, préparé par Cima+ inc., août 2008, 3 pages;

- TRAVERSIER DE QUYON INC. *Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac – Étude d'impact sur l'environnement – Sommaire exécutif*, préparé par Cima+ inc., août 2008, 43 pages et 5 annexes

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 12 décembre 2006.

### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Guillaume Thibault**, M.Sc. Eau et Biologie végétale  
Chargé de projet  
Service des projets en milieu hydrique